



IMPACT EMPLOI : « UN OUTIL POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES LIEES A L'EMPLOI »

OBJECTIF



Lever le frein à l'embauche dans le secteur associatif par une prise en charge globale des formalités liées à l'emploi d'un salarié.

LES MOYENS

Une offre développée par l'URSSAF permettant d'effectuer les déclarations aux organismes de protection sociale (URSSAF, Pôle emploi et Institutions de retraite complémentaire et prévoyance) et aux services fiscaux. Sa mise en œuvre est confiée à un organisme tiers qui sert d'interface entre les associations et les organismes sociaux et fiscaux partenaires du projet.

LES PRINCIPES CLES

- **Simplicité** : un seul logiciel développé par l'URSSAF permettant la gestion globale des formalités liées à l'emploi.
- **Partenariat** : une prise en charge globale des démarches liées à l'emploi grâce à un partenariat avec les organismes sociaux et fiscaux intervenant dès la déclaration d'embauche.
- **Réactivité** : un envoi simultané des données aux différents partenaires par Echanges de Données Informatisées (EDI).
- **Proximité** : une utilisation du logiciel confiée à des référents identifiés comme les interlocuteurs privilégiés des responsables du secteur associatif.

L'URSSAF a habilité l'Association Profession Sport Animation Loisirs et Culture de Côte-d'Or, tiers de confiance, et lui a confié l'utilisation de son logiciel « Impact Emploi Associatif ».

>> Votre contact en Côte-d'Or



Association Profession Sport Animation Loisirs et Culture de Côte-d'Or (APSALC 21)
Sébastien ZARA - Tel: 03.80.55.06.69 - Courriel : sebastien.zara@apsalc21.org
Salle Plein Ciel - 15 rue des Rétisseys - 21240 TALANT

En savoir plus : <http://www.apsalc21.org>